

BUREAU DU VENDREDI 13 JUILLET 2018



Le vendredi 13 juillet 2018 à 8 heures 45, se sont réunis en salle multimédia, 14 rue Saint-Benoît, 75006, Paris, sous la présidence de M. SANTINI, les membres du Bureau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France au nombre de 8 formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 6 juillet 2018.

ETAIENT PRESENTS :

M. SANTINI, Président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,
M. BAGUET, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,
M. BERRIOS, Vice-président, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois,
M. DELANNOY, Vice-président, délégué titulaire de Plaine Commune,
M. DELL'AGNOLA, Vice-président, délégué titulaire de Grand Orly Seine Bièvre,
M. EON, Vice-président, délégué titulaire de Méry-sur-Oise,
M. GUILLAUME, Vice-président, délégué titulaire de Grand Orly Seine Bièvre,
M. POUX, Vice-président, délégué titulaire de Plaine Commune,

ABSENT-EXCUSE AYANT DONNE POUVOIR :

M. MAHEAS, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris-Grand Est, à M. SANTINI, Président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,

M. MAGE, Vice-président, délégué titulaire de Grand Pairs-Grand Est, à M. EON, Vice-président, délégué titulaire de Méry-sur-Oise,

Qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

et ont participé Messieurs Christian CAMBON, Christian LAGRANGE et Hervé MARSEILLE, en qualité de personnes qualifiées.

Le Bureau :

- a désigné M. DELANNOY, Vice-président, délégué titulaire de Plaine Commune , pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Bureau du 13 juillet 2018

Sur les affaires délibérées :

✓ PROGRAMMES

- considérant la nécessité de réduire le périmètre des travaux à la première phase de réalisation du renouvellement des vannes inter unités fonctionnelles de l'usine de Neuilly-sur-Marne en réévaluant l'enveloppe prévisionnelle, ainsi que la nécessité de modifier le mode de dévolution de la maîtrise d'œuvre et des travaux ; **a approuvé** le programme modificatif afférent pour une nouvelle enveloppe prévisionnelle de 6,5 M € H.T (valeur juin 2018), et la résiliation du marché subséquent à bons de commandes n°10, relatif aux opérations n°2014 000 et 2014 050, pris en application de l'accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux sur les usines de production d'eau potable, n°2014-03, lot n°1, notifié le 9 décembre 2015 au groupement SAFEGE / LIGNE DAU ; **a confié** au groupement SAFEGE / LIGNE DAU, titulaire de l'accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux sur les usines de production d'eau potable du SEDIF, n°2014-03, lot n° 1, notifié le 21 mars 2014, une mission de maîtrise d'œuvre partielle (ACT, VISA, DET, AOR) élargie à l'OPC pour la poursuite de l'opération 2014 050, pour un montant maximal de 0,29 M€ H.T. ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et **autorisé** la signature de la convention correspondante, ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

- considérant la nécessité de réduire le périmètre des travaux à la première phase de réalisation de l'opération de renouvellement des vannes inter unités fonctionnelles de l'usine de Choisy-le-Roi en réévaluant le montant de l'opération ; **a approuvé** le programme modificatif correspondant pour une nouvelle enveloppe prévisionnelle de 6,6 M € H.T, et la résiliation du marché subséquent à bons de commandes n°10, relatif aux opérations n°2014 000 et 2014 050, pris en application de l'accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux sur les usines de production d'eau potable, n°2014-03, lot n°1, notifié le 9 décembre 2015 au groupement SAFEGE / LIGNE DAU ; **a confié** au groupement SAFEGE / LIGNE DAU, titulaire de l'accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux sur les usines de production d'eau potable du SEDIF, n°2014-03, lot n° 1, notifié le 21 mars 2014, une mission de maîtrise d'œuvre partielle (ACT, VISA, DET, AOR) élargie à l'OPC pour la poursuite de l'opération 2014 000 ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et **autorisé** la signature de la convention correspondante, ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

✓ AVANTS-PROJETS

- considérant la nécessité de modifier le mode de dévolution des travaux relatifs à la rénovation des unités de filtration de l'usine de production de Choisy-le-Roi – tranche ferme et d'intégrer les prestations initialement prévues sur accords-cadres à bons de commande au forfait des appels d'offres principaux de travaux ; **a approuvé** l'avant-projet correspondant pour un montant de travaux estimé à 20 M€ H.T. (valeur octobre 2017), et **autorisé** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché de trois lots distincts correspondant aux trois marchés de travaux :

- lot n° 1 : travaux de rénovation des fonds de filtres, génie civil et second œuvre d'un montant prévisionnel de 12,19 M€ H.T. (valeur octobre 2017),
- lot n°2 : travaux d'équipements hydrauliques, électricité et automatismes d'un montant prévisionnel de 6,68 M€ H.T. (valeur octobre 2017),
- lot n°3 : travaux de rénovation des façades extérieures d'un montant prévisionnel de 1,04 M€ H.T. (valeur octobre 2017),

a autorisé la signature des marchés correspondants et de tous documents s'y rapportant, et le Président à signer les demandes d'autorisations d'urbanisme,

- considérant la nécessité de modifier le mode de dévolution des travaux relatifs à la rénovation des unités de filtration de l'usine de production de Méry-sur-Oise et d'intégrer les prestations initialement prévues sur accords-cadres à bons de commande au forfait des appels d'offres principaux de travaux ; **a approuvé** l'avant-projet correspondant pour un montant de travaux estimé à 27 M€ H.T. (valeur octobre 2017) ; **a autorisé** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché de trois lots distincts correspondant aux trois marchés de travaux :

- lot n° 1 : travaux de rénovation des fonds de filtres, génie civil et second œuvre d'un montant prévisionnel de 13,76 M€ H.T. (valeur octobre 2017),

- lot n°2 : travaux d'équipements hydrauliques, électricité et automatismes d'un montant prévisionnel de 10,98 M€ H.T. (valeur octobre 2017),
- lot n°3 : travaux de rénovation des façades extérieures d'un montant prévisionnel de 2,18 M€ H.T. (valeur octobre 2017),

a autorisé la signature des marchés correspondants et de tous documents s'y rapportant, et le Président à signer les demandes d'autorisations d'urbanisme,

- considérant la nécessité de modifier le mode de dévolution des travaux relatif à la rénovation de l'unité de décantation T1 de l'usine de Méry-sur-Oise et d'intégrer les prestations initialement prévues sur accords-cadres à bons de commande au forfait des appels d'offres principaux de travaux ; **a approuvé** l'avant-projet modificatif correspondant pour un coût prévisionnel des travaux estimé à 10,595 M€ H.T. (valeur mars 2018) ; **a autorisé** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation de deux lots distincts correspondant aux deux marchés de travaux :

- lot n° 1 : travaux de génie-civil et second œuvre d'un montant prévisionnel de 4,68 M€ H.T. (valeur mars 2018),
- lot n°2 : travaux d'équipements hydrauliques, électricité et automatismes d'un montant prévisionnel de 5,87 M€ H.T. (valeur mars 2018),

a autorisé la signature des marchés correspondants et de tous documents s'y rapportant, et le Président à signer les demandes d'autorisations d'urbanisme,

- considérant la nécessité d'augmenter la sûreté et l'ergonomie de l'entrée de l'usine de Méry-sur-Oise et d'intégrer les prestations initialement prévues sur accords-cadres à bons de commande au forfait des appels d'offres principaux de travaux ; **a approuvé** l'avant-projet modificatif correspondant pour un montant de travaux estimé à 0,98 M€ H.T. (valeur avril 2018) ; **a autorisé** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché unique de travaux d'un montant prévisionnel de 0,95 M€ H.T. (valeur avril 2018), ; **a autorisé** la signature du marché et de tous actes et documents s'y rapportant, et le Président à signer les demandes d'autorisations d'urbanisme,

- considérant la nécessité de créer un groupe électrogène de secours sur l'usine de Neuilly-sur-Marne capable d'alimenter l'ensemble des installations de sécurité en cas de coupure d'électricité, à l'instar de ce qui a été réalisé à Choisy-le-Roi et à Méry-sur-Oise ; **a approuvé** l'avant-projet modificatif correspondant pour un montant de travaux estimé à 2,5 M€ H.T. (valeur décembre 2013) ; **a autorisé** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché de deux lots distincts correspondant aux deux marchés de travaux :

- lot 1 : Génie civil, pour un montant prévisionnel de 0,85 M€ H.T. (valeur décembre 2013),
- lot 2 : Equipements, pour un montant prévisionnel de 1,60 M€ H.T. (valeur décembre 2013),

a autorisé la signature des marchés correspondants et de tous les actes s'y rapportant, dont les demandes d'autorisations d'urbanisme,

- **a approuvé** pour l'opération de renouvellement des vannes inter unités fonctionnelles de Choisy-le-Roi, le nouveau coût prévisionnel de travaux estimé à 5,3 M€ H.T. (valeur juin 2018) ; et **autorisé** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché alloti géographiquement comprenant le lot n°1 (travaux de renouvellement ou d'enlèvement de vannes à l'usine de Choisy-le-Roi) d'un montant prévisionnel de 5,2 M€ H.T. ; **a autorisé** la signature des marchés correspondants et de tous documents s'y rapportant, dont les demandes d'autorisations d'urbanisme,

- **a approuvé** pour l'opération de renouvellement des vannes inter unités fonctionnelles de Neuilly-sur-Marne, le nouveau coût prévisionnel de travaux estimé à 5,1 M€ H.T. (valeur juin 2018) ; et **autorisé** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché alloti géographiquement comprenant le lot n°2 (travaux de renouvellement ou d'enlèvement de vannes à l'usine de Neuilly-sur-Marne) d'un montant prévisionnel de 5,02 M€ H.T. ; **a autorisé** la signature des marchés correspondants et de tous documents s'y rapportant, dont les demandes d'autorisations d'urbanisme,

- considérant la nécessité de modifier le mode de dévolution des travaux relatifs à la rénovation de la station de Joinville-le-Pont et d'intégrer certaines prestations initialement prévues sur accords-cadres à bons de commande au forfait du lot n°1 de l'appels d'offre principal de travaux ; **a approuvé** l'avant-

projet modificatif correspondant pour un montant estimé de 3,80 M€ H.T. (valeur mai 2017), et **autorisé** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché de travaux alloti de la manière suivante :

- lot n° 1 : travaux de génie civil et de second œuvre, d'un montant prévisionnel de 1,43 M€ H.T. (valeur mai 2017),
- lot n°2 : travaux d'équipements électricité et automatisme, d'un montant prévisionnel de 2,30 M€ H.T. (valeur mai 2017),

a autorisé la signature des marchés correspondant et de tout documents s'y rapportant, et le recours aux marchés et accords-cadres à bons de commande existants,

- considérant la nécessité du déploiement accéléré de moyens de sûreté en application des recommandations du Plan de Management de la Sûreté (PMS) sur les sites distants non traités du centre Marne ; **a approuvé** l'avant-projet de mise en sûreté accélérée des sites de Bondy 800, Montfermeil, Joinville et Villetaneuse, pour un coût prévisionnel définitif des travaux de 0,22 M€ H.T. (valeur juin 2018) ; **a autorisé** le recours aux marchés et accords-cadres à bons de commandes existants et notamment celui relatif au déploiement de la protection active du PMS,

✓ **MARCHES**

- considérant la nécessité de fixer le nouveau montant du marché résultant de l'arrêt de l'exécution de la mission témoin à l'issue de la réception de l'élément PRO et de la réévaluation des éléments DIA, AVP et PRO sur la base de l'enveloppe financière correspondant au programme afin de procéder à la résiliation et de solder le marché subséquent de maîtrise d'œuvre n°2009/43-12 ; **a approuvé** l'avenant n°2 au marché n°2009/43-12, relatif aux prestations de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du réservoir R5 de Châtillon, notifié le 26 novembre 2013 au groupement BPR-France (mandataire) / SAFEGE / EGIS EAU / LES ATELIERS MONIQUE LABBE (cotraitants), qui fixe le nouveau montant du marché à 0,26 M€ H.T. (valeur septembre 2013) ; et **autorisé** la signature de ce dernier ainsi que tous documents s'y rapportant,

- considérant la nécessité de modifier la répartition du montant hors-forfait entre les membres du groupement d'entreprises EIFFAGE GENIE CIVIL RESEAUX / VIA PONTIS / ETANDEX afin de permettre la commande de prestations nécessaires supplémentaires identifiées en cours d'exécution du marché, réalisables par l'activation de prix hors-forfait du bordereau du marché et devant être réalisés par ETANDEX en raison de leur nature, et permettre une flexibilité suffisante lors de la survenue d'un besoin d'activation de prix hors-forfait en cours d'exécution ; **a approuvé** l'avenant n°1 au marché n° 2014-27 relatif à la rénovation de l'unité de décantation de l'usine de Choisy-le-Roi, notifié le 11 septembre 2014 au groupement d'entreprises EIFFAGE GENIE CIVIL RESEAUX (anciennement EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS RESEAUX mandataire) / VIA PONTIS (cotraitant) / ETANDEX (cotraitant) dans le cadre de l'opération de 2010002, qui modifie la répartition du montant hors-forfait ; **en a autorisé** la signature, ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

✓ **CONVENTIONS AVEC LES TIERS**

- considérant que l'opération engagée par la SGP à Châtillon-Montrouge s'avère compatible avec le maintien du réseau de transport d'eau potable de DN 1 250 mm sous réserve de sa mise en sécurité ; **a approuvé** la convention subséquente bipartite réglant les modalités de financement pour les études et les travaux de mise en compatibilité des installations du SEDIF nécessaires à la réalisation de la gare Châtillon-Montrouge du « Grand Paris Express », pour un montant estimé à 1 823 728,29 € H.T. ; et **autorisé** la signature de ladite convention et celle de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier,

- considérant que l'opération engagée par Espace Expansion (syndicat de copropriété du centre commercial Rosny 2) s'avère incompatible avec l'exploitation et le maintien du réseau de transport d'eau potable de DN 1 250 mm, et la nécessité de dégager le tronçon de conduite surplombé par le parking afin de rétablir les conditions d'exploitation normales et garantir la sécurité des biens et des personnes ; **a approuvé** la convention subséquente bipartite entre Espace Expansion et le SEDIF réglant les modalités de financement de l'étude de faisabilité relative la mise en compatibilité des installations du SEDIF, exploitées par Veolia Eau d'Ile-de-France, surplombées par le parking en silo situé au droit du centre commercial Rosny 2, pour un montant estimé de 60 000 € HT (valeur 2018) ; **en a autorisé** la signature et celle de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier,

✓ **GESTION DE LA QUALITE**

- **a approuvé** et **autorisé** le lancement du programme de management de la qualité des marchés publics 2017-2018, ainsi que la signature de tout document s'y rapportant,

- **a approuvé** et **autorisé** le lancement du programme de management de l'environnement 2017-2019, ainsi que la signature de tout document s'y rapportant,

✓ **AUTRE**

- compte tenu de la pose de la première pierre de la refonte de la station de relèvement d'Antony ; **a fixé** la tenue du Bureau du vendredi 14 septembre 2018 à proximité du site d'Antony (Châtenay-Malabry ou Antony...), sous réserve de l'accord de la ville concernée, et qui sera suivi de l'évènement précité.

Le Président est autorisé à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces délibérations, adoptées par ailleurs à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf mention contraire.

Pour affichage, le